



Paris, le 8 novembre 2016

Réf. : OD/MS/081116

Objet : Lettre pétition « Plus un euro supplémentaire pour les radars »

Monsieur,

Vous avez souhaité me faire part, dans un courrier pétition intitulé « Plus un euro supplémentaire pour les radars, de votre opposition à l'article 21 du projet de loi de finances pour 2017 (PLF 2017). Je vous ai lu avec attention et je tiens à vous répondre.

L'article 21 du PLF 2017 a pour objectif de financer l'installation et l'entretien de nouveaux radars routiers, afin notamment d'augmenter les contrôles sur les zones où les accidents sont particulièrement fréquents et où la vitesse est aujourd'hui peu contrôlée, comme les chantiers routiers et le réseau secondaire hors agglomération.

Contrairement à ce qui est écrit dans votre lettre, je ne considère pas que ces dépenses sont « inutiles et néfastes ». Je vous rejoins sur un point : la lutte contre l'insécurité routière ne doit pas se transformer en « flash-fiscalisation », pour reprendre l'expression utilisée par la Ligue de défense des conducteurs. En effet, la vitesse n'est pas la seule cause d'accidents et il s'agit de lutter contre tous les facteurs à risque. En outre, une multiplication aveugle des radars, notamment dans des secteurs où les limitations de vitesse changent régulièrement, finirait par dissuader les Français de la pertinence des moyens mis en œuvre actuellement pour réduire les accidents de la route.

Toutefois, selon le bilan de la sécurité routière 2015 élaboré par l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), la vitesse excessive ou inadaptée reste la première cause d'accidents mortels : c'est la cause principale dans 32 % de ces accidents. Ce bilan met également en évidence que sur les différents réseaux la vitesse moyenne des véhicules légers augmente. Cette statistique prouve que le nombre de radars existants n'est pour le moment pas assez dissuasif.

Je tiens enfin à rappeler trois choses. Tout d'abord, les chiffres de l'ONISR montrent qu'il y a en moyenne 66 % de morts en moins à proximité des radars depuis leur installation, sachant qu'une grande partie d'entre eux sont situés dans des zones dangereuses. Ensuite, si les amendes liées aux excès de vitesse ont représenté 708 millions d'euros en 2013, le coût total de l'insécurité routière a atteint la somme de 32,8 milliards d'euros en 2015, soit 1,5 % du PIB.